



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier n°PUCODT/VED/209/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeurs : **M. et Mme WARNOTTE-VERNIER.**

Le terrain concerné est situé à 5020 Vedrin, Rue du Ravel, 24 paraissant cadastré 13e division, section A n°475G.

Le projet consiste en **l'extension d'une habitation unifamiliale.**

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.VIII.13 du Code qui précise que " *Le Collège communal peut procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui lui sont impartis* ".

Le présent avis respecte les formalités prescrites par l'article D.VIII.6 du Code.

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement :

du 23 avril 2024 au 07 mai 2024 inclus à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur, Aile A (2ème étage) :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h **(sur RDV*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par fax au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/VED/209/2024.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période **(*)** auprès du service Urbanisme.

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be